

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2009 À 20 HEURES

Convocation en date du -1^{er} décembre 2009

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DURRHEIMER Rémi, Adjoint

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, Mmes WARTZOLFF Monique, SCHUSTER Danielle,

M. RITTERBECK Denis, Melle OHLMANN Denise, MM. DOSSMANN Dominique,
VOLGRINGER Alphonse, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : MM. GUTHMULLER Roland, Conseiller Municipal qui a donné
procuration à M. GEIST Patrick, LANOIX Martin, Conseiller Municipal qui a donné procuration
à M. VOEGELE Paul.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à
observer une minute de silence en hommage à leur confrère Monsieur Jean-Paul PAULUS, 1^{er}
Adjoint au Maire, décédé le 21 novembre 2009.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU -9 NOVEMBRE 2009

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du -9 Novembre 2009 est
approuvé à l'unanimité.

2- SUPPRESSION DU POSTE DE 4^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 14 mars 2009, ont été
proclamés Adjoint :

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
1 ^{er} Adjoint	PAULUS	Jean-Paul
2 ^{ème} Adjoint	VOEGELE	Paul
3 ^{ème} Adjoint	GEIST	Patrick
4 ^{ème} Adjoint	DURRHEIMER	Rémy

Il informe l'assemblée que suite au décès de Monsieur Jean-Paul PAULUS, 1^{er}
Adjoint au Maire, il souhaite que le Conseil Municipal reste, pour l'instant, composé de
trois Adjoint au lieu de quatre.

Le Maire précise en outre à l'assemblée qu'en cas de cessation des fonctions d'un
adjoint par suite de décès, démission, annulation ou révocation, chacun des Adjoint d'un
rang inférieur se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints ; le
tableau ainsi modifié se présente comme suit :

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
1 ^{er} Adjoint	VOEGELE	Paul
2 ^{ème} Adjoint	GEIST	Patrick
3 ^{ème} Adjoint	DURRHEIMER	Rémy

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le nouveau tableau des Adjointes comme suit et d'administrer la commune par un Maire et trois Adjointes.

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **d'approuver le nouveau tableau des Adjointes,**
 - **d'administrer la commune par un Maire et trois Adjointes.**

3 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT 2010

Vu la loi MURCEF du 11 décembre 2001,
Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2002,
Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

Ayant entendu l'exposé du Maire relatif au renouvellement de la convention concernant l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de souscrire à la mission d'assistance dans le cadre de l'ATESAT avec les missions complémentaires suivantes :
 - . Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
 - . Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
 - . Gestion du tableau de classement de la voirie
 - . Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30.000,- € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90.000,- € HT sur l'année.
- AUTORISE le Maire à signer.

4 - REHABILITATION, EXTENSION ET MISE EN CONFORMITE DU CLUB-HOUSE DU FOOTBALL - MISSION DE RECONNAISSANCE DES SOLS

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation, d'extension et de mise en conformité du club-house du football, il appartient au maître d'ouvrage de faire procéder aux analyses de portance du sol par un organisme habilité en la matière.

Dans le cadre d'une consultation, la Maire présente à l'assemblée une étude comparative des propositions formulées par les bureaux d'études de sols et fondations compétents, à savoir :

<i>Bureaux d'études</i>	<i>Propositions HT</i>
FONDASOL - Strasbourg :	2.200,00 €
GEOTEC - Hoerdt :	1.730,00 €
ARCADIS - Strasbourg :	2.850,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de confier la mission de reconnaissance des sols à la Société GEOTEC à Hoerdt, conformément à sa proposition du 4 décembre 2009 s'élevant à 1.730,00 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que la lettre de commande.

5 - DIVERS

A) REMPLACEMENT DE M. JEAN-PAUL PAULUS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE HAGUENAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer M. Jean-Paul PAULUS, décédé, auprès du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

Monsieur Rémy DURRHEIMER, 3^{ème} Adjoint au Maire, se propose de le remplacer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur Rémy DURRHEIMER, 3^{ème} Adjoint au Maire, en tant que délégué de la commune de Niederschaeffolsheim auprès du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

B) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un nouveau Correspondant Défense suite au décès de M. Jean-Paul PAULUS.

Monsieur le Maire, Fernand VIERLING, se propose de le remplacer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur Fernand VIERLING, Maire, en tant que Correspondant Défense.

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 15 décembre 2009

Le Maire :

Les Membres du Conseil Municipal :